



5^{ème} édition

Bulletin d'engagement

Enduro NatuRAndo des Genets de Ladornac
RANDO MOTO du 16 AOUT 2015

Date limite d'engagement : 11 Août 2015

Randonnée Moto enduro de 65 Kms.
Roulage en tiroir.

Réservé aux organisateurs

N° de dossier

Date de réception

Paiement

PILOTE NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date de naissance : / / Téléphone :
E-mail :
(Obligatoire pour la réception de la confirmation à défaut joindre un enveloppe timbrée)

PERMIS Catégorie : Numéro :

CLUB (Facultatif) Nom :

MOTO (solo) Marque : Cylindrée : cm3 2T 4T

QUAD (solo) Immatriculation :

Assurance Compagnie : Numéro :

Réservation	TARIF	NOMBRE	TOTAL
Rando + Café du matin + Repas du midi	35 €	1	35 €
Café du matin + Repas accompagnateur	15 €
Repas accompagnateur enfant (- 12 ans)	8 €
	Montant total en Euros	€

Je joins :

- Un bulletin d'engagement par pilote.
- Un chèque libellé à l'ordre de RANDO MOTO LADORNAC d'un montant de Euros.
- Une photocopie du permis de conduire, de la carte grise et de l'attestation d'assurance.
- Une adresse E-mail obligatoire pour la confirmation d'engagement.

Je soussigné

- Demande à m'engager pour la RANDO MOTO DES GENETS de Ladornac du 16 août 2015
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier (document joint) et m'engage à le respecter, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route.
- Renonce à tout recours ou poursuites à l'encontre des organisateurs, maires des communes traversées et propriétaires des terrains empruntés par la randonnée, pour tout incident ou accident qui pourraient survenir à l'occasion de la randonnée du 16 août 2015.

Nota : Le règlement des frais d'engagement conditionne votre confirmation d'engagement dans la limite des places disponibles.

Je recopie ci-dessous la mention suivante: « Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'approuve sans conditions »



Fait à

Le

Signature

Bulletin d'engagement à retourner avant le 11 Aout 2015 à l'adresse suivante :
Laurent MANIERE – RANDO MOTO – La Fon Basse – 24120 LADORNAC
Plus d'info sur notre Site Internet <http://rando.moto.ladornac.over-blog.com/>

PREAMBULE :

LA RANDO DES GENETS DE LADORNAC du 16 août 2015 n'est possible que grâce aux autorisations données par les municipalités et les propriétaires des terrains traversés. Aussi, il est demandé à chacun, pilote et accompagnateur, de respecter les consignes de l'organisation et à n'emprunter en aucun cas des itinéraires qui n'auraient pas été indiqués ou sans accord préalable de l'organisation. Il est rappelé que cette randonnée n'a et ne doit en aucun cas avoir un caractère de compétition. De plus de nombreux villages seront traversés, le milieu naturel dans lequel nous évoluons est sensible, c'est pourquoi il sera demandé à chacun la plus grande courtoisie envers les riverains, randonneurs, marcheurs, animaux, et espace naturel. **Notre attitude au quotidien conditionne la pérennité de notre loisir.**

Art.1 : DEFINITION

L'Amicale Enduro NatuRando de Genets de Ladornac organise le dimanche 16 août 2015 une randonnée moto tout terrain. Elle est ouverte à tout type de motocyclette apte au tout terrain et répondant aux normes de sécurité, de circulation sur voie publique et conforme au code de la route: **moto homologuée.**

Art.2 : PARTICIPANTS ADMIS

LA RANDO DES GENETS DE LADORNAC du 16 août 2015 est réservée aux pilotes, titulaires d'un permis de conduire correspondant aux caractéristiques de leurs machines et à jour de leurs cotisations d'assurance. Tout pilote mineur devra en plus fournir une autorisation parentale et devra être accompagné.

Art.3 : TARIFS

Randonnée + café du matin + repas du midi **35€** (*repas et rando sont indissociables*)

Café du matin + repas accompagnateur **15€**

Repas accompagnateur (- de 12 ans) **8€**

Art.4 : VERIFICATION ADMINISTRATIVES

Tous les pilotes participants à la randonnée devront se présenter au contrôle administratif à la **buvette du Parc Pilote (suivre fléchage dans le bourg de Ladornac)** à partir du **Dimanche 16 août 2015 à partir de 7h30 jusqu'à 9h30. Premier Départ 08h30.**

Seront vérifiés :

- La conformité du bulletin d'engagement (nom du pilote, permis de conduire, assurance, paiement des droits d'engagement...)
- La conformité de la moto puis le passage en parc obligatoire avant le départ.

Les tickets repas pour le pilote seront remis à l'issue des vérifications administratives ainsi que les stickers sécurités à apposer sur la moto.

Art.5 : CIRCUIT

Le nouveau circuit de la randonnée d'environ 65 kms sera parcouru 1 fois et empruntera des chemins et terrains publics ou privés. Soumise à de nombreuses autorisations de passage sur des zones privées et faisant l'objet d'une déclaration en préfecture, cette randonnée ne devra pas être parcourue ultérieurement par d'autre randonneurs. C'est pourquoi l'utilisation de GPS ou tout type de matériel destiné au repérage est strictement interdit lors de cette Rando. Tout pilote pris en défaut se verra immédiatement exclu par l'organisation. Par mesure de sécurité, et dans le respect du règlement, les participants ne devront pas quitter le tracé du circuit.

Art.6 : RAVITAILLEMENT

Compte tenu de la distance: 65kms, aucun ravitaillement n'est prévu sur la boucle. Retour des motos sur parc pour la pose de midi, pensez à ravitailler à ce moment-là si vous souhaitez rouler sur la Spéciale Banderolée ouverte à proximité l'après-midi.

Art.7 : CIRCUIT

Il est rappelé que par mesure de sécurité, il est strictement interdit de faire demi-tour sur le circuit. En cas de nécessité absolue des Marshals (Gilet fluo) seront présents sur le parcours de la Rando pour encadrer et prendre les décisions de sécurité qui s'imposent.

Art.8 : DEPART

Les pilotes partiront **du centre Bourg de Ladornac** par groupe d'une vingtaine de pilotes toutes les 5 minutes au minimum à compter de 8h30.

Les motos ne correspondant pas aux spécifications de l'article 1 (Pneu, embout et mousse de guidon, protection de sortie de boîte, boules de protection d'extrémité des leviers de frein et d'embrayage, accélérateur et cales pieds libre, niveau sonore, feux, plaque d'immatriculation...) se verront refuser le départ. Toutes les motos devront passer obligatoirement en parc fermé avant de prendre le départ. De même, les pilotes n'ayant pas un équipement adéquat (casque en bon état, bottes,...) ne pourront pas prendre part à la randonnée.

Art.9 : APPLICATION DU REGLEMENT

Il est rappelé que l'organisateur se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité et se réserve le droit d'exclure un participant qu'il jugerait au comportement dangereux ou ne respectant pas les règles élémentaires de sécurité et les points annoncés du présent règlement.

Art.10 : SANCTIONS

Chaque pilote est responsable de son comportement et de celui de son entourage. L'organisation se réserve le droit d'exclure un participant à n'importe quel moment sans que celui-ci ne puisse engager de recourt ou demander de dédommagement. Les Forces de l'ordre pourraient être présentes au cours de la journée et chacun sera individuellement responsable vis-à-vis de la loi. Les vérifications administratives et techniques de l'organisation ne se substituant pas aux règles et aux lois: l'organisation ne pourra pas être mise en cause.

Art. 11: QUAD La "Ladornacoise" s'ouvre cette année à 1 vingtaine de QUAD pour lesquels les 10 articles ci-dessus s'appliquent.